

Département du Pas-De-Calais

Arrondissement de Calais

Commune d'ESCALLES

réf: 14/22

ARRETE MUNICIPAL

Nous, Maire de la Commune d'ESCALLES

Considérant que la qualité des eaux de baignade est insuffisante.
Il y a une obligation de l'améliorer en vue d'offrir une zone de baignade en bon état sanitaire.

ARRETONS

OBJET:

Interdiction des chiens et chevaux sur la plage
Du 15/05 au 15/09

ARTICLE 1 :

Interdiction de l'accès des chiens et des chevaux sur la plage d'Escalles du :
15 Mai 2022 Au 15 Septembre 2022

ARTICLE 2 :

Madame la Secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Escalles, le 06 AVRIL 2022.



Le Maire,

Marc BOUTROY.